



EPALINGES

## PREAVIS DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL N° 3/2012

**Concerne : divers entretiens du réseau routier – Demande d'un crédit de construction**

---

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Par le présent préavis, la Municipalité a l'honneur de soumettre, à votre approbation, une demande d'un crédit de construction d'un montant de CHF 220'000.- (deux cent vingt mille francs), en vue de divers entretiens du réseau routier.

### 1. Préambule

Le réseau routier de la Commune subit les affres de notre climat, ainsi que d'un trafic en constante augmentation, et doit être régulièrement entretenu.

En application de l'article 112 du Règlement du Conseil communal (RC), tout investissement supérieur à CHF 50'000.- (seuil fixé à l'article 15 du Règlement sur la comptabilité des communes (RCCom), du 14 décembre 1979) doit faire l'objet d'un préavis au Conseil communal ; raison pour laquelle la présente dépense vous est exposée par le biais d'un préavis global pour l'entretien des routes.

Les travaux dont il est question dans ce préavis concernent :

- l'arrêt TL du chemin de Ballègue;
- le chemin de Praz-Buchilly;
- le chemin du Ruisseau Martin;
- le chemin de Petit Vennes;
- le chemin de la Pécholettaz.

D'autres routes de notre commune méritent autant d'attention que les chemins précités. La Municipalité a décidé de ne pas entreprendre d'importants travaux sur des voies qui devront être ouvertes ces prochaines années pour des travaux de collecteurs ou d'autres services officiels.

### 2. Travaux projetés

#### *Arrêt TL du chemin de Ballègue*

A hauteur de l'arrêt TL du chemin de Ballègue, la chaussée présente un fort affaissement à hauteur des roues des bus y qui stationnent. Il convient d'y renforcer le sous-sol et la Municipalité a décidé la construction d'une dalle de béton de 20m x 3m, semblable à celle qui équipe l'arrêt TL de Bois-Murat.

*Chemins de Praz-Buchilly, du Ruisseau-Martin, de la Pécholettaz*

Ces chemins sont anciens et ont subi des réfections successives qui ne donnent plus satisfaction. Il est temps de refaire complètement leur couche d'usure.

*Chemin du Petit-Vennes*

D'importants travaux de collecteurs, ainsi que les interventions des divers services en 2011 (Eaux – Electricité – Communications) ont eu raison de la couverture du chemin. Les travaux sont achevés, il est donc temps de refaire la couche d'usure de la voie de circulation.

**3. Planning**

Ces travaux débuteront dès l'acceptation du présent préavis. Leur durée s'étalera sur la belle saison.

**4. Coût des travaux**

Selon le devis établi sur la base des soumissions rentrées, le coût des travaux se présente comme suit :

*Arrêt TL du chemin de Ballègue*

Installation et signalisation de la déviation TL - rabotage du revêtement sur une profondeur de 22 72+37+21+cm – évacuation des déchets – lavage et brossage des fonds - bétonnage

<b>Total TTC</b>	<b>CHF 35'000.-</b>
	=====

*Chemin de Praz-Buchilly*

Installation	CHF 4'000.-
Travaux préparatoires	" 21'000.-
Bétons bitumeux	" 26'000.-
TVA	" 4'000.-

<b>Total TTC</b>	<b>CHF 55'000.-</b>
	=====

*Chemin du Ruisseau-Martin*

Installation	CHF 7'000.-
Travaux préparatoires	" 29'000.-
Bétons bitumeux	" 30'000.-
TVA	" 6'000.-

<b>Total TTC</b>	<b>CHF 72'000.-</b>
	=====

*Chemin du Petit-Vennes*

Installation	CHF	3'000.-
Travaux préparatoires	"	9'000.-
Bétons bitumeux	"	22'000.-
TVA	"	3'000.-
<b>Total TTC</b>	<b>CHF</b>	<b>37'000.-</b>
		=====

*Chemin de la Pécholettaz*

Installation – nettoyage et évacuation – émulsion de bitume et gravillons concassés

<b>Total TTC</b>	<b>CHF</b>	<b>21'000.-</b>
		=====

***Total interventions précitées***

**CHF 220'000.-**  
=====

C'est donc un crédit total de CHF 220'000.- (deux cent vingt mille francs) que la Municipalité sollicite auprès du Conseil communal, pour mener à bien ces travaux.

L'état des finances communales, en particulier celui des liquidités, devrait nous permettre de financer le projet sans recourir à l'emprunt.

En cas de recours à l'emprunt, la charge d'intérêt annuelle qui en découlerait est estimée à CHF 6'116.- (taux moyen de la dette au 31.12.2011 : 2.78%).

Il est toutefois d'ores et déjà relevé ici que l'état de nos routes peut nous réserver des surprises. En effet, la longue période de gel intense que nous avons connue peut avoir causé des dommages que nous ne saurions évaluer aujourd'hui. Il n'est donc pas impossible que la Municipalité présente une demande de crédit complémentaire, lors d'une prochaine séance du Législatif, pour les travaux que nous serions alors amenés à entreprendre après constat des méfaits de l'hiver.

**5. Conclusions**

Vu ce qui précède, nous vous proposons, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

**LE CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES**

- vu le préavis de la Municipalité N°3/2012 du 12 mars 2012,
- entendu le rapport de la Commission nommée pour examiner ce dossier, incluant les conclusions du rapport de la commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**d é c i d e**

1. **d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 220'000.- (deux cent vingt mille francs) pour divers entretiens du réseau routier, tels que présentés dans le présent préavis;**
2. **d'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes ou alors, si ces dernières n'étaient pas suffisantes, à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier, et dans le cadre du plafond d'endettement;**
3. **d'autoriser la Municipalité à porter cette dépense à l'actif du bilan, son amortissement intervenant selon la législation en vigueur.**

Epalinges, le 12 mars 2012

**AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

Le Syndic :

Le Secrétaire :

Maurice Mischler

Alexandre Good

**Représentant municipal délégué : M. Jean-Marc Baatard**